

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél : 37-18 — Lomé Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 27-01 — LOME

SOMMAIRE

DIVERS

MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

1977

- 27 mai — Arrêté n° 488/MJFPT/SG portant désignation du collège des assesseurs près la cour d'assises du Togo pour l'année 1977 1
- 27 mai — Arrêté n° 489/MJFPT/SG portant désignation du collège des assesseurs près la chambre d'annulation pour l'année 1977 2

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

- Avis d'appel d'offres (Construction d'une maternité à l'hôpital de Noépé) 2
- Avis d'appel d'offres (Construction d'un central téléphonique et d'un central télex à Lomé) 2
- Avis d'appel d'offres (Fourniture de carburants et lubrifiants pour le bureau national de recherches minières du Togo) 3
- Conservation de la propriété foncière (Avis de bornage) 3
- Récépissé de déclaration d'association (Association Rosicrucienne «Max Heindel») 7
- Récépissé de déclaration d'association (Association togolaise philanthropique « Les amis de l'Homme ») 7

DIVERS

MINISTERE DE LA JUSTICE,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

Assesseurs près la cour d'appel du Togo

Arrêté n° 488-MJ-FP-T-SG du 27/5/77 — Sont désignés pour former le collège des assesseurs près la cour d'assises du Togo pour l'année 1977 :

Première liste — 24 assesseurs

- 1 — Kifalang T. Balakinebawi, 42 ans, ministère du commerce
- 2 — Kpadenou Hounbedji, 62 ans, en retraite 11, rue de Marseille
- 3 — Bodjolle Toyi, 49 ans, chef service à la marbrerie Lomé
- 4 — de Souza Coffi Kpliguidi Ovidio, 55 ans, en retraite, 5 rue circulaire
- 5 — Badohou Komi, 51 ans, chef d'entreprise, 172, boulevard circulaire
- 6 — Mme Pere Essohanam, 35 ans professeur au lycée de Zébévi
- 7 — Koutamey Mathé Abbey, 65 ans, en retraite 3, rue de Loti
- 8 — Mme Amedome Abra, 44 ans, pharmacienne 43, rue d'Amoutivé
- 9 — Simthaoui Bakoubahi, 40 ans chef du personnel CHU Tokoin
- 10 — Edoh Viassi Komlan, 63 ans, Walter 13, rue de la lagune
- 11 — Djissodey Koffi Medjaké, 50 ans, OPAT 2, rue Djissodey, tél. 63-25

- 12 — Simtekpeati Kpabliou 49 ans, fonctionnaire en service à l'éducation nationale
- 13 — Ajavon Amavi, 61 ans, en retraite 108, boulevard circulaire
- 14 — de Souza Eggeni, 55 ans, professeur 8, rue de l'église
- 15 — Dadzi Houendji Gayi, 51 ans, adjudant, chef Adjallé 27, rue de France
- 16 — Ouadja Ouyi, 43 ans, chef du personnel et surveillant général de la CNTT
- 17 — Koueviakoé Tékogan, 57 ans, en retraite, rue Amémaka Doulassamé
- 18 — Adam Boukari, 46 ans, ministère de l'éducation nationale
- 19 — Doh Aklama Séwa Kouakou, 44 ans, statistique Tokoin, quartier Chic
- 20 — El-Hadj Safiou Djibril, 55 ans, commerçant transporteur 88, rue d'Atakpamé
- 21 — Birregah Esso, finances
- 22 — Kowu Anani, 48 ans, assistant météo, météo Lomé
- 23 — Palanga Djobo Limazié, 45 ans, assistant d'hygiène Lomé
- 24 — d'Almeida (ex-Patience), 50 ans, couturière 27, rue Jeanne d'Arc

Liste supplémentaire

- 1 — Adotévi (ex-Jacob), 54 ans, 8 rue du Dahoméy
- 2 — El-Hadj Coubageot Idrissou Touré, 44 ans, fonctionnaire à la recherche scientifique
- 3 — Douty Mogbali, 47 ans, adjoint technique des T.P. 123, avenue de la nouvelle marche
- 4 — Aklassou Atsou, 39 ans, chef de Bè — Bè.

Assesseurs près la chambre d'annulation — Année 1977

Arrêté n° 489-MJ-FP-T-SG du 27/5/77 — Sont désignés pour former le collège des assesseurs près la chambre d'annulation pour l'année 1977 :

- 1 — Homawoo Koffi Agbadi, 45 ans, directeur d'imprimerie bd de la République, tél. 55-34, race Anlan.
- 2 — Gbikpi Benissan Anoumou, 60 ans, fonctionnaire en retraite, 8, rue Ave Maria — Lomé, race Mina.
- 3 — BoukpeSSI Nossa, 44 ans, contrôleur financier, mairie — Lomé, race Losso.
- 4 — Ahoomey-Zunu Bosro Kwami, 55 ans, fonctionnaire en retraite, 99, avenue de la nouvelle marche, race Ewé.
- 5 — Mme Méatchi Cheffi, 42 ans, C.N.S.S., bd circulaire Lomé, race Cotocoli.
- 6 — Mme Mikem Kokoé, 51 ans, sage-femme au C.H.U. 22, ancienne rue circulaire — Tokoin Lomé, race Mina.
- 7 — Odou (Samson), 58 ans, fonctionnaire en retraite Tokoin-Lomé, race Tchamba.
- 8 — Tchadre Poutma, 47 ans, P.T.T. rue lagunaire — Lomé, race Kabiè.
- 9 — Moussa Darago, 45 ans, service des pêches — Lomé, race Tchokossi.
- 10 — Ankou Dokayi, 50 ans, contrôleur des douanes, Lomé, race Akposso.
- 11 — Bagou Sambiani, 48 ans, chef d'équipe à la voirie, Lomé, race Moba.
- 12 — Agbo Yao Ahouélé, 50 ans, agent technique à la polyclinique de Lomé, race Ouatchi.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

AVIS D'APPELS D'OFFRES

Le service des travaux publics fait appel à la concurrence pour la construction d'une maternité à l'hôpital de Noépé.

L'ensemble des travaux constitue un lot unique.

Les soumissions devront parvenir avant onze heures (11 h) locales du jour fixé pour l'ouverture des plis qui aura lieu à la présidence de la République à Lomé, salle de réunion de la commission consultative des marchés à quinze heures (15 h) le 29 juin 1977.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres seront délivrés par l'arrondissement-bâtiments (Direction des Travaux Publics) contre la remise d'un rouleau OZALID et une rame de papier duplicateur 21 x 29,7.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'arrondissement-bâtiments (Direction des Travaux Publics) à Lomé.

Lomé, le 7 juin 1977

Le Directeur des Travaux Publics du Togo,
N. AYEVA

Construction d'un central téléphonique et d'un central télex à Lomé

Il est lancé un appel d'offres pour la construction d'un central téléphonique et d'un central télex à Lomé

Les travaux sont répartis en 8 lots :

Lot N° 1 Gros œuvre comprenant : terrassements maçonnerie, B.A.- canalisations, V.R.D. étanchéité, isolation, menuiserie bois plafond suspendu.

Lot N° 2 Menuiserie-métallique, serrurerie, brise soleil.

Lot N° 3 Carrelage, granito, marbrerie, moquette

Lot N° 4 Plomberie-sanitaire

Lot N° 5 Climatisation

Lot N° 6 Electricité

Lot N° 7 Peintures et revêtements divers

Lot N° 8 Miroiterie-vitrierie.

Les entrepreneurs peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Les soumissions devront parvenir avant onze (11) heures locales du jour fixé pour l'ouverture des plis non publique qui aura lieu à la présidence de la République à Lomé, salle de réunion de la commission consultative des marchés à quinze (15) heures locales le 29 juin 1977.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres seront délivrés par l'arrondissement-bâtiments de la direction des travaux publics à LOME, contre la remise d'un chèque de quarante mille francs (40.000 FRF) adressé à

M. ANTHONY Djégo
architecte

63, rue d'ANEHO-LOME

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'arrondissement-bâtiments de la direction des travaux publics ou à l'architecte M. ANTHONY Djégo auteur du projet.

Lomé, le 7 juin 1977

Le directeur des travaux publics du Togo,
N. AYEVA

Pour la fourniture de carburants et lubrifiants

pour le Bureau National de Recherches Minières
du Togo

Dans le cadre de ses activités, le bureau national de recherches minières se propose d'acheter les carburants (Essence — lubrifiants) nécessaires au fonctionnement de ses services :

Détails

— Essence	202.500 litres
— Gas-oil	130.500 litres
— Pétrole	38.000 litres
— Huile à moteur R. 40	1.600 litres
— Huile BP vanellus R. 30	600 litres
— Huile BP HD SAE 40	1.200 litres
— Huile énergol gear oil 90	600 litres
— Huile HLP — 65	400 litres
— Brake fluid	250 litres
— Super visco-static	400 litres
— Huile 2 temps H.V.	500 litres
— Energrease LS-2	500 litres

Conditions

Les livraisons doivent se faire par prélèvements aux pompes stations des diverses localités sur présentation des tickets préalablement délivrés par le fournisseur.

Les soumissions devront parvenir, par pli recommandé, ou être déposées le 15 juin avant onze heures GMT à l'adresse suivante :

M. le président de la commission
consultative des marchés

présidence de la République à LOME

L'ouverture des plis, qui ne sera pas publique, aura lieu le même jour.

Lomé, le 8 juin 1977

Le directeur des mines et de la géologie,
Lawson Daku Tété

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le vendredi 15 juillet 1977 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé

à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 78 ca, connu sous le nom de St-Joseph et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par Atsoulin, à l'est par Zigui Agbon dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Vidjrakou Salomon, acheteur de produits à Kpalimé suivant réquisition du 11 juin 1968, n° 5.201.

Le mercredi 27 juillet 1977 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sotouboua, circonscription adm. de Sotouboua consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 70 ca, connu sous le nom de Piya et borné au nord par Takougnédi Valentin, au sud par Ayaboum Tassiké, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Tarsiba Yaovi dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agbetété Yawa Kuma (immaculée) commerçante à Sotouboua suivant réquisition du 6 août 1975, n° 6985.

Le mercredi 27 juillet 1977, à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Djama circonscription adm. d'Atakpamé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 89 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par Gbédjanyi Amenyaolo, au sud par Alfred Koungbé, à l'est par Adorglo Raphaël et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par madame Tchalla P. Adjoa, revendeuse à Atakpamé Djama-Kpota s/c de M. Honlédé Ayi Agométo Sce des domaines suivant réquisition du 18 décembre 1975, n° 7120.

Le jeudi 28 juillet 1977 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire, d'un immeuble situé à Atakpamé, commune d'Atakpamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 76 ca, connu sous le nom de Woudou et borné au nord et à l'est par le titre foncier n° 17 T.T., au sud par la rue du grand marché et à l'ouest par M. Awoudja Kotoko, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ayélé Awoudja Anakpan, revendeuse à Atakpamé-Woudou, suivant réquisition du 15 avril 1976, n° 7263.

Le mardi 19 juillet 1977 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaon, circonscription dudit, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 76 ca, connu sous le nom de Bomonga et borné au nord, à l'est par Douti Kangbeni, au sud par Kao Sei (Michel) et à l'ouest par la route internationale Haute-Volta, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nabédé Pakaï, professeur à l'Université du Bénin à Lomé (Ecole de médecine) suivant réquisition du 4 mai 1976, n° 7.284.

Le mardi 19 juillet 1977 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaon, circonscription administrative dudit, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 67 ca, connu sous le nom de Zongo et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la propriété de feu Dyob dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Douty Mogbali, ingénieur adjoint des T.P. à Lomé suivant réquisition du 13 mai 1976, n° 7.299.

Le mardi 19 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaon, circonscription administrative dudit, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 50 ca, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Tchanti Gbana, à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pakaï Nabédé, Docteur en médecine B.P. 1515 Lomé suivant réquisition du 2 juin 1976, n° 7324.

Le vendredi 22 juillet 1977 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Niamtougou, circonscription administrative de Niamtougou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 69 a 12 ca, connu sous le nom de Borgouni et borné au nord par un sentier, au sud par M. Toguessala, à l'est par M. Hada et à l'ouest par M. Bélouza, dont l'immatriculation a été demandée par M. Boutora Takpa, instituteur à Pagaouda, suivant réquisition du 29 juin 1976, n° 7.364.

Le mercredi 20 juillet 1977 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tomang, circonscription administrative de Dapaon, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 ha 99 a 98 ca, connu sous le nom de Nano et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Bandeguini Laré, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Barnebo Toitre, cultivateur à Nano-Dapaon suivant réquisition du 9 août 1976, n° 7400.

Le lundi 25 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, commune de Sokodé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 23 ca, connu sous le nom de Komah et borné au nord par Mme Assanatou, à l'est par la collectivité Mobá, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Nathaté K. Tindam, gendarme à Lomé, suivant réquisition du 26 novembre 1976, n° 7.499.

Le vendredi 1^{er} juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 39 a 72 ca, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par M. Kossi Edoh, au sud par MM. Akakpo Kpétsi et Abokimi Alouhoé, à l'est par M. Azanledji Tairanou et à l'ouest par la propriété Akakpo Kpétsi et la route de Sagbado, dont l'immatriculation a été demandée par M. Quadjovie Semého, journaliste à l'Editogo à Lomé, mandataire de M. Kossivi Dey, géomètre, demeurant à Abidjan, suivant réquisition du 9 septembre 1976, n° 7.426.

Le jeudi 28 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aféyé-Kpota, commune d'Atakpamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 17 ca, connu sous le nom de Togodo et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet de 10 mètres, au sud et à l'est par la collectivité Kekpedou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Namessi Amavi Zoka, adjudant-chef de gendarmerie à Lomé (camp de la gendarmerie) suivant réquisition du 15 septembre 1976, n° 7.429.

Le mercredi 20 juillet 1977 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nassablé, circ. adm. de Dapaon, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 13 a 73 ca et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par M. Kanatibe Sambiani et à l'est par M. Alia Aurelien dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gounamina Baritsé, adjoint technique de l'élevage à Dapaon suivant réquisition du 15 septembre 1976, n° 7.430.

Le lundi 11 juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 42 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la famille Gagodo Agbaku, au sud et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Awili Diyim-Déma, docteur en médecine à Bafilo, subdivision sanitaire, suivant réquisition du 13 octobre 1976, n° 7.459.

Le vendredi 15 juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 10 a 40 ca, connu sous le nom de Hédzranawoe et borné au nord par les sieurs Afangbédjé Klouvi et Nyakou, Lamanakou, au sud par Dosseh Lamanakou, à l'est par Lamanakou Togbui et Gali Kémé et à l'ouest par la collectivité Kpotsi Kémé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur

Olympic Clarence, architecte entrepreneur, 35 rue du commerce à Lomé suivant réquisition du 14 octobre 1976, n° 7.461.

Le lundi 4 juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Adjidogomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 10 ca 05 ca, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Bessou et à l'est par la famille Edzitor dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kodjo I. Ahuma, agent de la B.T.C.I. à Lomé, suivant réquisition du 14 octobre 1976, n° 7.462.

Le jeudi 14 juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 59 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Aklikokou dont l'immatriculation a été demandée par madame Adorgloh (Victorine) Afiavi, institutrice à Lomé s/c de M. Badjéné Yao, géomètre à Lomé suivant réquisition du 26 octobre 1976, n° 7.472.

Le lundi 25 juillet 1977 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, commune dudit, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 1 ha 00 ca, connu sous le nom de Komah et borné au nord-sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par la route nationale n° 1 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djondo M. G. Koffi, représentant de la Maison S.C.O.A.-Togo suivant réquisition du 21 octobre 1976, n° 7.470.

Le jeudi 7 juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'ouest par les propriétés de Sodogas et à l'est par une rue en projet de 12 mètres dont l'immatriculation a été demandée par M. Teiko Foli technicien radio télévision togolaise à Lomé suivant réquisition du 28 octobre 1976, n° 7479

Le mercredi 6 juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 10 a 14 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la collectivité Mississogbi Migbondji dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Boévi (Théodore), employé à la cie F.A.O à Lomé s/c de M. Kuakivi 2, rue St Raphaël Lomé suivant réquisition du 29 octobre 1976, n° 7480.

Le mercredi 13 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la famille Akakpovi Hundegla Apénouvon dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbavor Yawo, mécanicien dentiste à Lomé suivant réquisition du 3 novembre 1976, n° 7481.

Le jeudi 14 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dogbéavou, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 44 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la collectivité Aklikokou, au sud et à l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adoté A. Goeh-Akue, commissaire principal de police à Lomé, 15 rue Kouassi Bruce suivant réquisition du 10 novembre 1976, n° 7482.

Le jeudi 14 juillet 1977 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la collectivité Aklikokou, au sud et à l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adoté Goeh-Akue, commissaire principal de police à Lomé 15 rue Kouassi Bruce suivant réquisition du 10 novembre 1976, n° 7483.

Le vendredi 1er juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, cir. active de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1ha 15 a 49 ca, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par Kokou Sogbo, au sud par Koudjodji Hégbor, à l'est par Koudjodji Hégbor et le village Amadahomé et à l'ouest par Améganssivi Badagbon dont l'immatriculation a été demandée par les sieurs Wilson Kpoti et Wilson Tèvi, employés à la SCOA-TOGO à Lomé suivant réquisition du 17 novembre 1976, n° 7489.

Le mercredi 6 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 00 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Mississogbi Migbondji et à l'ouest par la route bretelle dont l'immatriculation a été demandée par M^e Anani Ignacio Santos, avocat défenseur à Lomé 18 rue de Marseille, mandataire de M. Anthony Kossiwa suivant réquisition du 23 novembre 1976, n° 7491.

Le vendredi 8 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance de 6 a 79 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Mississogbi Migbondji, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M^e Anani Ignacio Santos, avocat défenseur à Lomé mandataire de M. Clomégh Anani, étudiant à Lomé, suivant réquisition du 23 novembre 1976, n° 7492

Le jeudi 21 juillet 1977 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, circ. active, dudit, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 21 a 58 ca, connu sous le nom de campement et borné au nord par la route de la résidence, au sud par la collectivité Nimon Toki, à l'est par la propriété (Benoît) Gnakade et à l'ouest par une rue en projet de 12 mètres dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Easo Agouda, adjudant-chef au camp du R.I.T. à Lomé suivant réquisition du 26 novembre 1976, n° 7493.

Le vendredi 29 juillet 1977 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agbonou-gare, circ. adm. d'Atakpamé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 24 a 41 ca, connu sous le nom de Agbétiko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akemakou Koffi Iyatan, inspecteur des P.T.T. à Lomé suivant réquisition du 30 novembre 1976, n° 7502.

Le jeudi 7 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 22 a 30 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par Kenon Adjété Sikpoé, au sud par Amouzou (Louis), à l'est par Yéhouessi (Eugène) et à l'ouest par la voie ferrée Lomé Atakpamé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gnama Kponna, infirmier d'Etat à Lomé suivant réquisition du 30 novembre 1976, n° 7503.

Le mardi 26 juillet 1977 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pangalam, circ. adm. de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 49 a 70 ca et borné au nord par la propriété Bodjona (Antoine) et la collectivité de Pangalam, au sud par la propriété Anékoudi Jérôme et la collectivité de Pangalam, à l'est par la collectivité de Pangalam et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le Pasteur Bond Gerald, mandataire de la mission Baptiste du Togo, à Lomé suivant réquisition du 6 décembre 1976, n° 7509.

Le vendredi 8 juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 80 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par les lots n° 93 et 94, au

sud par le lot n° 96, à l'est par lot n° 95 bis et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par la dame Kangbeni Massan Fafavi, née Gaba, secrétaire d'administration au lycée technique Lomé suivant réquisition du 7 décembre 1976, n° 7514.

Le lundi 4 juillet 1977 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Kpedja Tométsi et au sud par une rue en projet de 12 mètres dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kity Kudawoo, gendarme à Lomé (camp de la gendarmerie nationale) suivant réquisition du 14 décembre 1976, n° 7520.

Le lundi 11 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet de 12 mètres, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Thossou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mensah Ziguïdi Adan, directeur des huileries du Bénin à Lomé, boulevard circulaire suivant réquisition du 17 décembre 1976, n° 7521.

Le mardi 5 juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 12 a 00 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'ouest par des rues projetées, au sud et à l'est par la collectivité Kpedja dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ziguïdi Adan Mensah, directeur des huileries du Bénin à Lomé 95 boulevard circulaire suivant réquisition du 17 décembre 1976, n° 7522.

Le mardi 26 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, circ. active dudit, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 25 a 07 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par la collectivité de Pangalam dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gérald Claton Bond, pasteur à Lomé, rue Pelletier mandataire de la mission Baptiste du Togo suivant réquisition du 23 décembre 1976, n° 7527.

Le mardi 5 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 44 a 06 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Aziangba Boutsomékpou, au sud par Afanwodé Tométy et à l'est

par Dabla Aziangba dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djodji Bartet, docteur en médecine aux Etats-Unis d'Amérique, s/c de Mme Ablawa Olympio, née Bartet, direction des impôts suivant réquisition du 24 décembre 1976, n° 7528.

Le mercredi 13 juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Akakpovi Hundegla Apénouvon et à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par madame Atanley Ahliba, revendeuse à Lomé, s/c de M. Tetteh Adjévi, géomètre à Lomé suivant réquisition du 4 janvier 1977 n° 7542.

Le mardi 12 juillet 1977 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 41 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par Akakpovi Hundegla Apénouvon dont l'immatriculation a été demandée par la dame Apedo Amah Amavi, revendeuse à Lomé Nyekonakpoé suivant réquisition du 4 janvier 1977, n° 7543.

Le mardi 12 juillet 1977 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 15 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le titre foncier n° 6615 R.T. et à l'est par la famille Akakpovi Hundegla Apénouvon dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assiongbo Kouevigah, géomètre-topographe, s/c de M. Kpadey Kwasi, géomètre Lomé suivant réquisition du 4 janvier 1977, n° 7544.

Le conservateur de la propriété foncière,
Tètè Wilson Bahun

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

(N° 551-INT-SG-APA-PC du 12/5/77)

TITRE DE L'ASSOCIATION :

ASSOCIATION ROSICRUCIENNE
(Max Heindel)

BUTS :

— Répandre des enseignements bien définis sur l'origine, l'évolution et le développement de l'Univers et de l'Homme.

— Aider l'Homme à développer progressivement en lui, et autour de lui, les sentiments d'un altruisme élevé qui, seul, pourra amener la fraternité idéale.

— Encourager les hommes à garder leurs convictions religieuses.

— Eclairer d'une lumière nouvelle, les croyances qui ont été voilées à un certain moment.

SIEGE SOCIAL :

Lomé, Ecole Primaire Laïque AKUETE, à côté de la SONACOM.

PIECES ANNEXEES A LA DECLARATION :

Statuts et liste des membres du bureau-directeur.

(N° 581-INT-SG-APA-PC du 17/5/77)

Titre de l'Association : Association togolaise philanthropique
« Les Amis de l'Homme »

Buts :

— Enseigner la morale, exercer une influence bénissante en enseignant l'estime et le respect du prochain.

— Diffuser la connaissance et la pratique de la loi altruiste.

— Tenir des réunions, donner des conférences, publier des journaux, livres et brochures.

Siège Social : Lomé, 8 rue du Dahomey.

Pièces annexées à la déclaration : Statuts et liste des membres du bureau-directeur.

